



PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE 2

AVENANT CONVENTION 2023 -2026



ENTRE

- La Commune de HAGUENAU représentée par Monsieur Claude STURNI, Maire,
- La commune de BISCHWILLER représentée par Monsieur Jean-Lucien NETZER, Maire,
- La commune de BRUMATH représentée par Monsieur Etienne WOLF, Maire,
- La commune de SCHWEIGHOUSE représentée par Monsieur Philippe SPECHT, Maire,
- La commune de VAL DE MODER représentée par Monsieur Jean-Denis ENDERLIN, Maire
- La Communauté d'Agglomération de Haguenau représentée par Monsieur Claude STURNI, Président,

ci-après, les « **collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par Madame Josiane CHEVALIER, Préfète du Bas-Rhin, Préfète de la région Grand Est,
- Le groupe « Caisse des Dépôts et Consignations » représenté par Madame Magali DEBATTE, Directrice Régionale Grand Est,
- Action Logement Groupe représenté par Monsieur Philippe RIHM, Directeur Régional Grand Est,
- La Région Grand-Est, Représentée par M. Franck LEROY, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n° 24CP-269 de la Commission permanente du Conseil Régional Grand Est en date du 23 février 2024, Ci-après désigné par « la Région »
- La Collectivité européenne d'Alsace représentée par Monsieur Frédéric BIERRY, Président,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Département du Bas-Rhin,
- PROCIVIS Alsace, représentée par Monsieur Christophe GLOCK, Directeur Général,

ci-après, les « **partenaires** financeurs » ;

d'autre part,

AINSI QUE

- La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole représentée par Monsieur Jean Luc HEIMBURGER, Président,
- La Chambre de Métiers d'Alsace représentée par Monsieur Jean Luc HOFFMANN, Président,
- La Fédération des Commerçants, Artisans et Prestataires de Services de Haguenau et Schweighouse (CAP) représentée par Madame Carole MORTIER, Présidente,

ci-après, les autres **partenaires associés**,

Il est convenu ce qui suit.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
PREAMBULE.....	5
ENGAGEMENT DANS LA PHASE 2 ACTION CŒUR DE VILLE	5
GOUVERNANCE LOCALE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE	10
COMMUNICATION.....	10
LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE-CENTRE HAGUENAU.....	11
AMPLIFICATION DES THEMATIQUES FONDATRICES ACTION CŒUR DE VILLE	11
Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville	11
Axe 2 – Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré	12
Axe 3 : Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions.....	13
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l’espace public et le patrimoine	15
Axe 5 : Fournir l’accès aux équipements et services publics	16
Axe transversal : La transition écologique comme fil conducteur de la période 2023-2026	16
LES FICHES ACTIONS 2023 -2026.....	18
Haguenau	18
LES ENGAGEMENTS DES 4 AUTRES POLARITES STRUCTURANTES DE LA CAH	18
BISCHWILLER	19
BRUMATH	20
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	20
VAL-DE-MODER	20
LES PERIMETRES ORT.....	21
PERIMETRE DE HAGUENAU (inchangé vs ORT)	21
PERIMETRE DE BISCHWILLER (nouveau vs ORT)	22
PERIMETRE DE BRUMATH (nouveau vs ORT)	22
PERIMETRE DE SCHWEIGHOUSE-SUR -MODER (nouveau vs ORT).....	23
PERIMETRE DE VAL-DE-MODER (inchangé vs ORT).....	23
SIGNATURES.....	24
ANNEXES : FICHES ACTIONS	26
FICHES ACTION haguenau + PEM (Haguenau, Brumath, Bischwiller).....	26
FICHES ACTION BRUMATH.....	37
FICHES ACTIONS BISCHWILLER.....	45
FICHES ACTIONS SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER.....	53
FICHES ACTIONS VAL DE MODER :.....	59

PREAMBULE

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action Cœur de Ville 2 pour la période 2023-2026. Il poursuit ainsi le plan stratégique de la convention cadre pluriannuelle (5 ans) de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée le 11 décembre 2020.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, artisanat, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

ENGAGEMENT DANS LA PHASE 2 ACTION CŒUR DE VILLE

Cet avenant marque la volonté de poursuivre le travail mené avec les partenaires pour pérenniser la dynamique engagée. Dans un contexte de crises successives, le centre-ville de Haguenau a fait preuve d'une grande résilience avec des indicateurs d'attractivité élevés : taux de vacance commerciale faible (6% vs une moyenne nationale à 13%), niveau de fréquentation le plus élevé dans les strates du baromètre ANCT, idem pour la mesure d'attractivité.

Mais une crise chasse l'autre, celle de l'inflation entraîne de profonds changements dans les comportements des consommateurs. L'équipement de la personne poursuit sa régulière perte de chiffre d'affaires, des enseignes nationales vont continuer de disparaître, le cœur de l'offre commerciale du centre-ville va poursuivre sa mutation. Le discount est privilégié

par les ménages en cas de pouvoir d'achat contraint. Et pour les personnes moins impactées par l'inflation, les dépenses s'orientent davantage vers les loisirs et l'épargne. La prise de conscience écologique incite également à une consommation raisonnée.

Il est plus que jamais nécessaire d'accompagner ces mutations en poursuivant le travail sur les thématiques fondatrices (les 5 axes stratégiques ACV) et en exploitant les nouvelles possibilités du programme ACV2.

Cet avenant a pour objet de définir :

- L'amplification des thématiques fondatrices du programme pour redynamiser les centres villes : habitat, commerce, artisanat, mobilités, patrimoine, services, enseignement, emploi etc...
- La transition écologique comme fil conducteur de la période 2023-2026
- Le traitement du quartier de la gare pour favoriser un aménagement urbain cohérent et développer les mobilités douces.

Si le programme ACV2 est une prolongation de ACV1, la volonté stratégique d'associer, dans le cadre de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), les 4 autres centralités de la CAH, doit être poursuivie.

L'avenant définira donc les engagements de la ville-centre HAGUENAU mais également des polarités de BISCHWILLER, BRUMATH, SCHEIGHOUSE-SUR-MODER, VAL-DE-MODER.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'ÉTAT s'engage à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits disponibles de l'État.

L'État s'engage à faire bénéficier des futures démarches, appels à projets et appels à manifestation d'intérêt qui pourraient être lancés dans la durée de la convention.

L'État assure par ailleurs le lien avec les services fiscaux pour l'instruction du dispositif d'investissement locatif Denormandie.

L'État soutiendra, sur la base de demandes citée dans l'article 9.1, les demandes de suspension d'instruction des autorisations d'exploitation commerciale en dehors du secteur d'intervention ORT défini dans la présente convention

L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens.

LA REGION GRAND EST, en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de

tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme. Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à mobiliser ses dispositifs de droit commun afin de soutenir les projets rejoignant ses priorités, en cohérence avec le SRADDET, et plus particulièrement les projets répondant aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les financements relatifs à chaque projet seront soumis au vote de son assemblée délibérante selon ses règlements d'intervention en vigueur, l'effet levier de son intervention et ses crédits disponibles, sur la base d'un dossier complet.

Par ailleurs, les communes de Haguenau et Brumath ont été identifiées comme centralités urbaines dans le cadre de la politique régionale d'aménagement du territoire, et la commune Val de Moder comme centralité rurale. A travers ses dispositifs la Région Grand Est a souhaité mettre en œuvre une stratégie de soutien, visant à aider les communes à développer ou à rétablir leurs fonctions de centralité dans leur territoire et à améliorer la qualité de vie dans le cadre d'un projet global de redynamisation. Les communes de Schweighouse sur Moder et de Bischwiller peuvent bénéficier du dispositif « Soutien au Cadre de vie et aux services de proximité » dans le cadre de leurs actions.

La BANQUE DES TERRITOIRES, partenaire du programme ACTION CŒUR DE VILLE depuis son origine, poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).

La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

Les crédits d'ingénieries et les prêts de la Caisse des Dépôts sont soumis à la validation de ses comités internes

ACTION LOGEMENT s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de

l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

En complément, Action Logement pourra mobiliser sur l'ensemble des communes de l'ORT son offre classique, dite de droit commun, à destination des salariés du secteur privé, et ce dans la limite des enveloppes disponibles.

Action Logement a accompagné sur la période 2018 – 2022 la réhabilitation et construction de 6 opérations du parc social (3 opérations en accession sociale et 3 opérations en logement locatif social) pour un concours financier total de 2 759 000 € réparti en prêt à hauteur de 1 693 000 € et en subvention à hauteur de 1 066 000€.

Action Logement a également mobilisé des fonds d'ingénierie pour la mise en place d'une étude en partenariat avec le réseau des agences d'urbanisme du Grand Est (Z'EST). Portant sur 8 villes ACV du Grand Est, dont Haguenau, elle visait à déceler des produits « Habitat » qui pourraient inciter les salariés et plus spécifiquement les jeunes à s'installer en centre-ville et à appréhender les besoins en logements des entreprises qui sont installées sur le territoire ou voudraient s'y implanter. Cette étude menée en 2022 a notamment été présentée et complétée par un atelier de concertation au premier trimestre 2023 regroupant une quarantaine de partenaires et acteurs du territoire.

LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE (CeA), en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme. La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et

répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir. La Collectivité européenne d'Alsace, dans l'objectif de développer une alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour d'un projet fédérateur, mobilisera ses outils de soutien au développement territorial, notamment ceux liés à sa contractualisation avec les collectivités locales adoptée en séance plénière du 20 juin 2022. En outre, elle peut mobiliser son réseau d'ingénierie territoriale pour accompagner, à travers cette expertise, les porteurs dans l'élaboration et suivi de leurs projets. L'expertise des services de la Collectivité européenne d'Alsace pourra également être mobilisée dans la construction des projets. Dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à mobiliser les dispositifs en vigueur dans le cadre des politiques déléguées et volontaristes de l'habitat.

PROCIVIS ALSACE exerce tous les métiers de l'immobilier sur son territoire (aménageurs, promoteurs, constructeurs de maisons, administrateurs de bien, syndic, gestion locative) et peut intervenir auprès de ses collectivités actionnaires comme un véritable ensemblier, en adéquation avec les politiques publiques de l'habitat. Seule l'activité de logement locatif aidé n'est pas exercée car les sociétaires de PROCIVIS Alsace disposent de leurs propres opérateurs, avec qui les structures de PROCIVIS Alsace trouvent les collaborations adaptées en fonction des projets.

Par ailleurs, PROCIVIS Alsace se positionne aux côtés de l'Etat et des collectivités pour venir en aide aux plus démunis à travers ses Activités Sociales et Solidaires, financées directement par le résultat des bénéficiaires de ses filiales : cette activité se traduit essentiellement par le préfinancement des aides aux travaux et des prêts sans intérêts pour financer le reste à charge des propriétaires occupants et des syndicats de copropriétés.

La convention signée entre l'Etat et PROCIVIS UES-AP le 24 janvier 2023 pour la période 2023-2030 prévoit la poursuite de ses missions tout en corrélant plus fortement l'implication des structures opérationnelles de PROCIVIS dans les territoires et son engagement sociétal, et en ouvrant des possibilités plus grandes d'interventions et notamment :

- La mobilisation de l'expertise des sociétés sur des projets identifiés par les territoires, notamment le développement dans le secteur des services,
- Des expérimentations en faveur de la création de logements accessibles et de la rénovation du parc ancien, notamment des prises de participation dans les projets Action Cœur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD) ou en Quartier Politiques de la Ville (QPV).

Cette convention nationale se traduit localement par une convention cadre signée pour la période 2023-2027 avec la Collectivité européenne d'Alsace et une convention de mise en œuvre territoriale signée entre la Communauté d'Agglomération d'Haguenau, Amélogis et PROCIVIS Alsace. Les axes de travail de cette dernière prévoient des collaborations en termes de :

- Développement de projets de logements abordables,
- Aménagement et l'attractivité du territoire,
- Réhabilitation énergétique du parc privé,
- Lutte contre les logements vacants et dégradés,

- Réponse au vieillissement de la population,
- Traitement des copropriétés,
- Hébergement des personnes en difficulté,
- Mobilisation des services immobiliers pour gestion des logements.

GOVERNANCE LOCALE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE

La ville de Haguenau s'engage à maintenir la gouvernance en place pour l'ORT pour conduire le projet Action coeur de ville 2 en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Un comité de projet est organisé au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du Maire et en lien avec le Président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le Préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les partenaires financeurs et les partenaires locaux associés.

Les réunions du comité de projet sont préparées en comité technique qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique. Les comités permettent d'élaborer des fiches actions complémentaires et d'enrichir le programme.

Les comités projet assureront également le suivi et l'évaluation des actions en cours. Un bilan général sera établi en fin de programme ACV2 – ORT

Contact du directeur de projet :

Alain CHRISTOPHEL

Manager de Centre Ville

Directeur de Projet Action Cœur de Ville

Communauté d'Agglomération et Ville de Haguenau

Fixe : 03 88 73 08 54

Mobile: 06 23 68 13 17

alain.christophel@agglo-haguenau.fr

www.agglo-haguenau.fr

COMMUNICATION

Les collectivités maîtresses d'ouvrage s'engagent à mentionner le concours des cosignataires de la présente convention à l'occasion de chaque action d'information du

public (articles de presse, visites, portes ouvertes, inauguration, etc.) concernant la réalisation des projets de cette convention.

Conformément aux chartes graphiques de nos partenaires, les logos des cosignataires financeurs seront intégrés aux supports de communication (affiches, plaquettes, supports numériques, etc.) pour tous les projets soutenus dans le cadre de cette convention.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE-CENTRE HAGUENAU

AMPLIFICATION DES THEMATIQUES FONDATRICES ACTION CŒUR DE VILLE

AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE

Mise en œuvre d'une OPAH-RU

Afin de formuler une stratégie d'intervention partenariale en matière d'habitat, la Communauté d'Agglomération de Haguenau a entamé l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat intercommunal par délibération du 14 septembre 2017 avant d'engager en 2020 l'Opération de Revitalisation de Territoire.

L'engagement de la collectivité dans ces programmes a alors conduit à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur les sujets d'amélioration de l'habitat, à l'échelle de Haguenau, Bischwiller, Brumath, Schweighouse-sur-Moder et Val-de-Moder. Finalement, au regard de la spécificité des problématiques particulièrement concentrées sur les centres-villes de Haguenau et Bischwiller, le choix a été fait de recourir à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur ces deux communes.

L'OPAH-RU est multisite : elle s'applique aux périmètres de l'Opération de Revitalisation de Territoire sur les centres-villes de Haguenau et de Bischwiller. L'OPAH-RU s'y substitue aux actions entamées dans les programmes d'intérêt généraux (PIG) départementaux de soutien à l'autonomie et de rénovation de l'habitat, étant plus incitative. **Elle se déploie durant cinq années pleines, du 1^{er} mars 2022 jusqu'au 1^{er} mars 2027, selon les modalités précisées dans la convention.**

Les enjeux prioritaires de l'opération sont les suivants :

- Le renforcement du repérage et du traitement de l'habitat indigne ;
- La lutte contre l'habitat insalubre et dégradé (occupé et / ou vacant) ;
- La lutte contre la précarité énergétique et la réduction du taux d'effort énergétique des ménages les plus modestes ;

- La mise aux normes d'accessibilité et l'adaptation des logements pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
- La création d'une offre locative qualitative à destination des ménages modestes et très modestes dans les polarités urbaines et le conventionnement de logements sociaux ;
- La mise en valeur du patrimoine bâti ancien et de l'image des centres-villes.

L'étude pré-opérationnelle a ainsi mis en évidence la nécessité de requalifier respectivement 110 et 80 logements dans les centres-villes de Haguenau et de Bischwiller durant les cinq années de l'opération.

Pour être à la hauteur de ces objectifs, l'OPAH-RU combine différents volets d'intervention et des démarches aussi bien incitatives que coercitives. Un opérateur, SOLIHA Alsace, est en charge du suivi et de l'animation.

Pour renforcer ce programme, un avenant a été signé au 01/12/2023 permettant la mobilisation de deux outils complémentaires de financement à Bischwiller : le dispositif d'intervention immobilière et foncière ainsi que la vente d'immeuble à rénover.

Création de logements étudiants – alternants - jeunes actifs

La réhabilitation par la SIIHE d'un bâtiment place Schuman en résidence étudiants (fiche 1 ACV) a permis la réalisation d'une quinzaine de logements.

La demande restant forte, une nouvelle résidence dédiée aux jeunes actifs est en projet dans l'écoquartier Thurot.

AXE 2 – FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCIAL ET ARTISANAL EQUILIBRE

Conforter la diversité commerciale, l'attractivité et la convivialité du centre-ville de Haguenau :

La ville de Haguenau bénéficie de bons indicateurs en matière de vacance commerciale (6%), de flux, et d'image de convivialité. Le diagnostic LESTOUX lui avait attribué une note de 16.2 / 20. L'étude avait pointé un potentiel de développement sur l'offre de restauration. En 5 ans l'offre du centre-ville s'est enrichie d'une quinzaine de nouveaux établissements.

Pour attirer de nouveaux concepts indépendants, diversifier et enrichir l'offre commerciale et artisanale, la ville de Haguenau a mis en place un système d'aide au loyer pour les porteurs de projets répondant aux critères du cahier des charges. 4 dossiers ont obtenu l'aide. Une taxe sur les locaux vacants incite également les bailleurs à un turnover rapide, à pratiquer des loyers en phase avec la conjoncture.

Accompagner les départs à la retraite de commerçants et d'artisans est un enjeu vital pour conserver savoir-faire, emplois et attractivité. Avec les chambres consulaires, CMA et CCI, un suivi individuel est proposé et des actions collectives, comme l'organisation de forums de la transmission.

Des coups de projecteurs réguliers sur les nouvelles adresses, la vie commerciale et artisanale dans nos supports de communication, dans les media, contribuent à l'attractivité du centre-ville pour les nouveaux commerces, les porteurs de projets et les usagers.

Un premier Appel à Manifestation d'Intérêt pour le bâtiment de l'ancien tribunal situé dans l'hypercentre n'a pas permis de trouver une nouvelle destination contribuant à la dynamique de centre-ville. Ce projet fait l'objet d'une nouvelle réflexion (nouvelle fiche ACV2)

Développer l'offre commerciale et artisanale : halles et marchés

Le développement des circuits courts, place donnée au producteurs locaux, les lieux de vie que constituent les marchés sont une priorité. La ville de Haguenau poursuit sa politique d'animation des 3 marchés hebdomadaires. Le marché de la Halle aux Houblons a été sélectionné pour représenter l'Alsace en 2022 dans le concours des plus beaux marchés de France.

Accélérer la transformation digitale et servicielle du commerce et de l'artisanat

La ville de Haguenau a apporté son soutien financier et matériel pour accompagner la CAP dans sa nouvelle carte CAPITALE évoluant vers une carte de fidélité et de services. Elle permet notamment de payer le stationnement dans tous les parkings à barrières.

Une solution de *click and collect* pour les commerçants du centre-ville a été mise en place dans La Place des Services du nouveau bâtiment de l'Espace Gares, avec le soutien de la Banque des Territoires.

L'accompagnement à la digitalisation du commerce et des acteurs de l'économie de proximité est en cours avec le soutien de la CCI et de la région Grand Est. Le cabinet LESTOUX est le prestataire retenu.

AXE 3 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS

Le plan d'actions du PDI (Plan de Déplacement Intercommunal) a été adopté en décembre 2022. L'objectif est de poursuivre le développement des transports collectifs et des mobilités alternatives.

Renforcement et extension du réseau de transport en commun Ritmo :

Mise en œuvre du nouveau réseau RITMO au 1^{er} janvier 2022 et d'un nouveau dispositif de transport à la demande sur les territoires ruraux. Une première année de fonctionnement très encourageante avec 2,1 M de voyages

Mise en service des 2 bus électriques sur la ligne 3 du réseau au 1 er avril

A venir :

- Ajustements des horaires RITMO pour se coordonner avec les horaires SNCF / simplification du dispositif de TAD
- Travail avec la Région Grand Est sur l'interopérabilité de la carte Simplicités et la mise en place d'une tarification unique tout mode de transport sur le périmètre de l'agglomération

Développement des mobilités alternatives :

Adoption du schéma directeur vélo de la CAH

Principales réalisations vélos en cours :

- Piste cyclable à haut niveau de service Haguenau/Bischwiller
- Boucle Ouest vers Dauendorf
- Chemin des Friches à Haguenau

A venir :

- Adoption d'un PPI vélo sur 5 ans avec 7M€ de réalisation pour l'aménagement d'itinéraires vélos sur l'ensemble du territoire
- Autopartage : mise en place de 2 stations en gare de Brumath et Haguenau
- Covoiturage : aménagement d'une aire de covoiturage rue de Rohrwiller à Bischwiller
- Lancement de l'application de covoiturage KLAXIT par BlaBlaCar Daily pour l'Alsace du Nord

Mobilité électrique

Programme pluriannuel de développement des bornes de recharges électriques sur les parkings de la ville

Pôle Gares et Services :

Le programme ACTION CŒUR DE VILLE 2 définit en enjeu essentiel le traitement des quartiers gares.

La ville de Haguenau poursuit la transformation de l'espace gares pour créer un nouveau quartier, une nouvelle porte d'entrée du centre-ville. Passe-quartier, nouveau bâtiment, nouveau parvis, et pour début 2024, un nouveau parking silo de 600 places voitures et 300 places vélos...la mutation se poursuit.

Nouveau projet : Création d'une gare interurbaine sur-bâtie

La prochaine étape est le déplacement de la gare routière, l'espace libéré permettra de nouvelles possibilités d'aménagements urbains pour l'habitat et les services. Le pôle bus interurbain sera aménagé en rez-de-chaussée de bâtiments longeant les voies ferrées. Il s'organisera autour d'un quai central qui concentrera l'ensemble des

cheminements sécurisés dans l'axe du parvis Gare. Cette organisation permettra un fonctionnement indépendant de chaque ligne interurbaine ainsi que pour le service car TER Fluo. Les étages supérieurs du bâtiment intégrant le pôle bus constitueront un lieu de valorisation urbaine, permettant notamment « d'habiter les voies ferrées », ouvert sur le parc de la gare et accueillant de nouvelles programmations.

La création de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM), leur développement est une priorité de la CAH.

Nouveaux projets :

- La polarité de BRUMATH réalise une étude de prospective pour un PEM voué à devenir une zone d'affluence de plus en plus importante, avec d'une part, la création du réseau express métropolitain européen (REME) et une croissance attendue des trafics ferroviaires et des flux de voyageurs, et d'autre part des projets d'aménagement et développement d'envergure. Ces perspectives d'évolution favorables supposent de repenser le fonctionnement multimodal du pôle d'échanges, autour, en particulier, de nouvelles fonctions à attribuer au Bâtiment Voyageurs, et d'intervenir plus largement sur son intégration dans les tissus urbains alentours afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'offre de services aux usagers, dans un souci de cohérence globale et de développement durable.
- Le projet du PEM de la polarité de BISCHWILLER se caractérise par l'aménagement d'un parking public de surface et l'installation d'une production d'énergie photovoltaïque et de la construction d'une passerelle de franchissement des voies ferrées reliant les parkings (existant et futur) aux quais de la gare

AXE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE

La ville de Haguenau a conforté la convivialité, le confort et le sentiment de sécurité de son centre :

- En rendant la zone piétonne et la zone de rencontre « étanches » aux voitures en dehors des plages d'accès autorisées, en augmentant la plage horaire piétonne pour privilégier le confort en terrasse.
- En valorisant les rues perpendiculaires par l'installation d'œuvres éphémères (*street art*, expo photos, expo concours arts plastiques)
- En développant la présence du végétal (espaces aménagés au pied des candélabres)
- En réaménageant des places vertes : place du marché aux bestiaux, place Schuman pour les rendre plus agréables, plus ludiques (parcours sensoriel, terrain de pétanque etc....)

Nouveau projet : le réaménagement urbain Grand rue sud – place de Neubourg

L'entrée sud du centre-ville (grand rue, place de Neubourg, avenue Foch) fera en 2024 l'objet de travaux lourds liés à l'assainissement. L'objectif est de faire de ces travaux contraints une opportunité pour valoriser cette entrée de centre-ville, notamment en menant une réflexion sur la place de Neubourg actuellement uniquement dédiée au stationnement, et de mieux « rattacher » la portion grand rue sud au circuit chaland de la rue piétonne. En concertation avec les commerçants et les usagers.

AXE 5 : FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

Le développement des équipements et services publics en cœur de ville est générateur de flux, d'emplois qui sont bénéfiques pour les commerces, les artisans et lieux de restauration.

Le centre de loisirs aquatiques et wellness NAUTILAND entièrement rénové est situé en cœur de ville. Il en va de même pour la Maison des Sports et la construction de son nouveau DOJO.

Dans le même périmètre comprenant lycée et collège, la CeA construit dans les locaux de l'ancien collège Foch une Maison des services intégrant une Maison des aînés et des aidants. Elle regroupera sur un même site 102 agents.

Nouveaux projets :

Le projet de création du groupe scolaire inclusif Thurot est destiné à accueillir les enfants scolarisés de l'Eco-quartier Thurot et de quartiers riverains et des enfants en situation de handicap. Il va regrouper, au sein d'espaces mutualisés, une école maternelle et/ou élémentaire, un institut médicoéducatif et les locaux du service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile. Il intègrera un service de restauration, un accueil périscolaire et une salle d'activités sportives.

Poursuivre le développement de l'enseignement supérieur avec de nouvelles filières (IUT)

Le projet de transformation du MUSEE HISTORIQUE de Haguenau : mise en accessibilité PMR, revue complète de la muséographie, traitement de l'enveloppe et gestion des archives.

La reconstruction-réhabilitation de l'Espace Saint Martin suite au sinistre : faire revivre ce lieu d'exposition et de culture en hypercentre.

AXE TRANSVERSAL : LA TRANSITION ECOLOGIQUE COMME FIL CONDUCTEUR DE LA PERIODE 2023-2026

L'environnement est au cœur des priorités de la Ville de Haguenau qui développe une ambitieuse politique de développement durable articulée autour de la biodiversité, de l'eau, de la forêt et de la transition énergétique :

Protection de la biodiversité

Des actions en faveur de la biodiversité, par le biais de partenariats avec les associations naturalistes locales, la labélisation Ville de miel, la mise en œuvre de la gestion écologique des espaces verts de la Ville. En 2020, la Ville a ainsi poursuivi son engagement avec de nombreux projets de végétalisation de la ville, en valorisant la place de l'arbre en ville.

Natura 2000

Son engagement dans l'animation de 2 sites d'intérêt communautaire Natura 2000, Haguenau étant particulièrement concerné avec une mosaïque d'habitats et d'espèces remarquables, notamment un des plus grands massifs forestiers de plaine, mais également de nombreuses zones humides, landes sableuses, prairies de qualité...

Préservation des ressources

La préservation des ressources, notamment la lutte contre l'étalement urbain pour réduire la consommation d'espaces naturelles ou agricoles, l'engagement zéro phyto pour préserver la ressource en eau...

Urbanisme durable

Via un urbanisme durable, notamment avec la réalisation de l'Eco-Quartier Thurot accolé au centre-ville et en 2021 avec l'élaboration d'une Charte Haguenovienne d'Amélioration architecturale, de Renouvellement urbain et de Transition Environnementale (CHARTE) pour des projets immobiliers durables signée à ce jour par plus de trente professionnels de l'immobilier.

L'engagement dans l'OPAH-RU permet, d'une part, de réduire les consommations énergétiques des habitations privées grâce aux projets de réhabilitation, et d'autre part de lutter contre la vacance des logements en cœur de ville.

Solidarité et entraide

Des actions fortes en faveur de la solidarité, comme la réalisation de la Boutique solidaire Bou'Sol, les jardins partagés...

Partage et co-construction

Pour sensibiliser le grand public aux enjeux, la troisième édition des Rencontres de l'écologie optimiste s'est tenue du 30 juin au 2 juillet 2023 à la Halle aux Houblons : ateliers thématiques, conférences, animations, jeux pour partager et construire ensemble une ville durable.

Engagement dans le développement des mobilités alternatives et douces (cf axe 3)

Plan d'investissement visant la réduction des consommations énergétiques (relamping des bâtiments publics)

Projet de création d'un réseau de chaleur innovant et modulaire répondant à des critères écologiques et économiques élevés.

Un scénario ambitieux vise à regrouper le Centre-ville en développement complet et le Sud-ouest de la ville portant le réseau à prêt de 14km et le raccordement de 52 nouveaux bâtiments dont l'hôpital, les cliniques, le lycée Nessel et les bailleurs sociaux.

LES FICHES ACTIONS 2023 -2026

HAGUENAU

- Axe 3 : Pôle d'échange multimodal de Haguenau – création d'une gare routière surbâtie (fiche action)
- Axe 4 : Réaménagement urbain de l'axe grand rue sud – place de Neubourg – avenue Foch (fiche action)
- Axe 5 : Eco-quartier THURROT création d'un groupe scolaire inclusif (fiche action)
- Axe 2 ou 5 : Nouvelle destination pour le bâtiment de l'ancien tribunal (fiche action)
- Axe transversal transition écologique : Création d'un ambitieux réseau de chaleur (fiche action)
- Axe 5 : Musée historique de Haguenau (fiche action à venir)
- Axe 5 : Reconstruction de l'Espace St Martin (fiche action à venir)
- Axe 1 : Nouvelle résidence étudiants (fiche action)
- Axe 5 : Développement de l'enseignement supérieur (fiche action à venir)
- Axe 1 : OPAH-RU sur Haguenau et Bischwiller (fiche action, convention disponible)

LES ENGAGEMENTS DES 4 AUTRES POLARITES STRUCTURANTES DE LA CAH

C'est bien le maillage des 5 pôles structurants et leur complémentarité qui permettra de consolider l'attractivité durable du territoire.

Les 4 polarités ont dans le cadre de l'ORT défini leur volonté de s'engager dans la dynamique de leur cœur de ville en activant les leviers des axes stratégiques fondateurs ACV.

On peut citer les ambitions autour de l'axe 3 « mobilités » avec l'adoption du Plan de Déplacement Intercommunal en décembre 2022 qui développe les transports en commun et les mobilités alternatives sur le territoire.

Pour l'axe 1 « habitat » : OPAH-RU en cours à Haguenau et Bischwiller, avenant à cette convention pour mobiliser pour BISCHWILLER les dispositifs DIIF et VIR, PIG Rénov'Habitat renforcé pour les autres polarités,

Les polarités proposent les actions suivantes :

BISCHWILLER

- Axe 1 : Une résidence pour jeunes travailleurs ou étudiants de 19 logements. Le projet est porté par le bailleur Vilogia (fiche action)
- Axe 2 : Revalorisation de la friche de l'ancien magasin Leclerc, rue Rampont. Lancement d'une étude de faisabilité pour ce site privé sans solution actuelle (fiche action regagner une offre commerciale en centre-ville)
- Axe 2 : Halle de marché, remplacement du chapiteau par un bâtiment en dur qui aura toujours la fonction principale d'accueil des marchés hebdomadaires (2 actuellement) et qui pourra servir à d'autres manifestations comme à Haguenau. (fiche action regagner une offre commerciale en centre-ville)
- Axe 3 : Pôle d'échange multimodal : construction d'une passerelle piétonne et d'un parking (fiche action)
- Axe 4 : Aménagement de la place de la Liberté, la rue de la gare et la rue des écoles par désimperméabilisation des stationnements et requalification. De plus une biennale d'art contemporain va se dérouler dans le périmètre ORT avec une première cette année.
- Axe 5 : Le schéma 2 du périscolaire prévoit une création d'un équipement en maternelle à l'école Centre. Après 2026 il y aura aussi un périscolaire élémentaire.
- Axe 5 : Une réhabilitation du foyer St Léon, salle que la ville a acheté l'hiver dernier. Compléter l'offre de lieux associatifs dans la ville.
- Axe transversal : Le réseau de chaleur de Bischwiller est en service depuis début octobre. De plus plusieurs opérations de désimperméabilisation pour créer des îlots de fraîcheur au centre-ville. (fiche action végétaliser le centre-ville)

BRUMATH

- Axe 5 : Requalification de la friche Simply (fiche action)
- Axe 5 + axe transversal transition écologique : Restructuration des écoles Les Cigognes et Robert Schuman : isolation, performance énergétique, accessibilité PMR, nouveaux locaux, nouveaux équipements, aménagement des cours avec désimperméabilisation et espaces verts (fiche action)
- Axe 5 : Construction d'un périscolaire de 1096 m² de 300 places (fiche action)
- Axe 2 : Création d'un environnement favorable au maintien et au développement des commerces et artisans (fiche action)
- Axe 3 : Facilitation des mobilités douces entre le centre-ville et les équipements (fiche action)
- Axe 4 : Création d'espaces de ressourcement et de végétalisation du centre-ville (fiche action)
- Axe 5 + axe transversal transition écologique : Rénovation du Centre Culturel : isolation, agrandissement, modernisation de la grande salle (fiche action)
- Axe 5 : Extension du Centre Omnisports (fiche action)
- Axe 3 : Pôle d'Echange Multimodal : réalisation d'une étude de réaménagement prospective (fiche action)

SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

- Axe 1 : Programme d'intérêt Général (PIG) « Rénov'habitat » renforcé (fiche action)
- Axe 3 : Aménagement de la rue du Maire Wendling pour réguler le stationnement et assurer des liaisons sécurisées (fiche action)
- Axe 4 : Création d'un nouvel espace public et d'un cœur de bourg plus lisible (fiche action)
- Axe 5 : Extension du périscolaire (fiche action)
- Axe transversal transition écologique : Rénovation énergétique de bâtiment communaux et désimperméabilisation d'une partie de la cour d'école (fiche action)

VAL-DE-MODER

- Axe 4 + axe transversal transition écologique : Création d'un parc urbain végétalisé en cœur de ville (fiche action à venir)
- Axe 5 : Création d'une médiathèque (projet en cours de validation)

LES PERIMETRES ORT

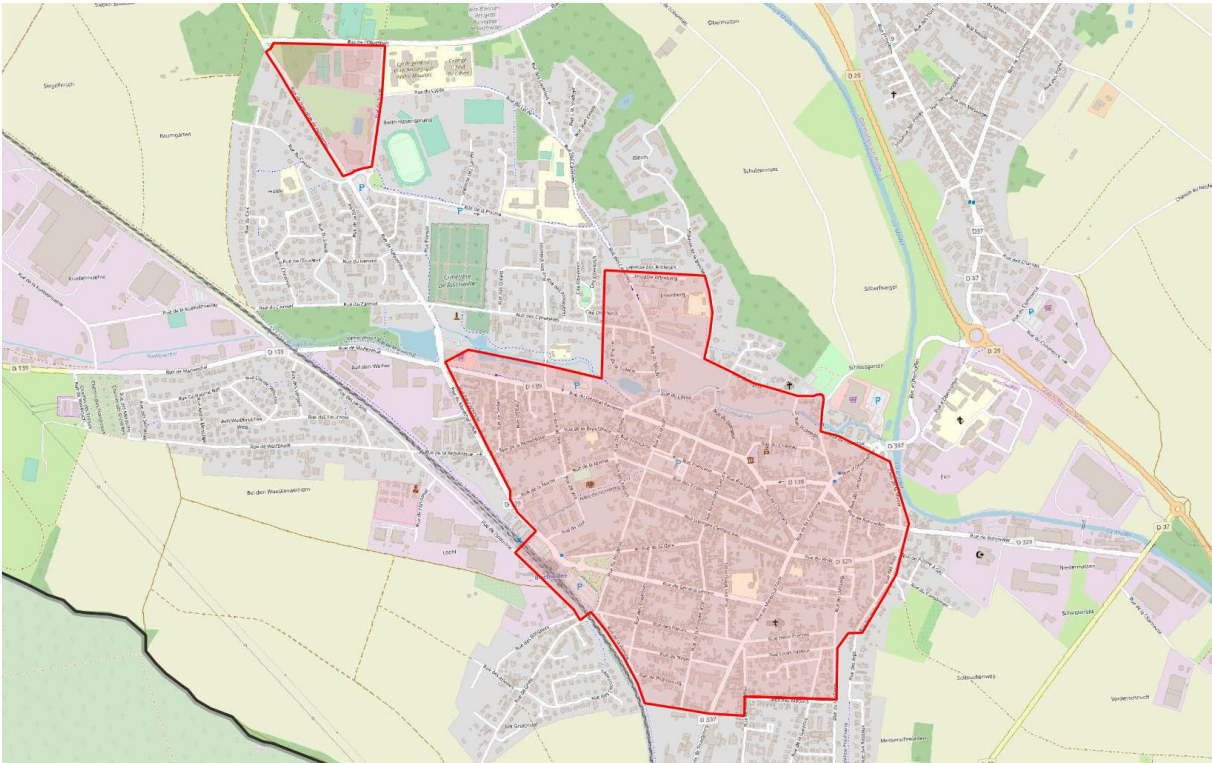
Les périmètres ORT ont été définis dans la convention ORT. Le nouveau programme ACV2 permettant de traiter les projets liés aux entrées de ville et au quartier gare, il est possible de les modifier.

Les villes de BRUMATH, BISCHWILLER et SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ont inscrit des actions nécessitant une modification. Les villes de HAGUENAU et VAL-DE-MODER conservent le périmètre initial de la convention ORT.

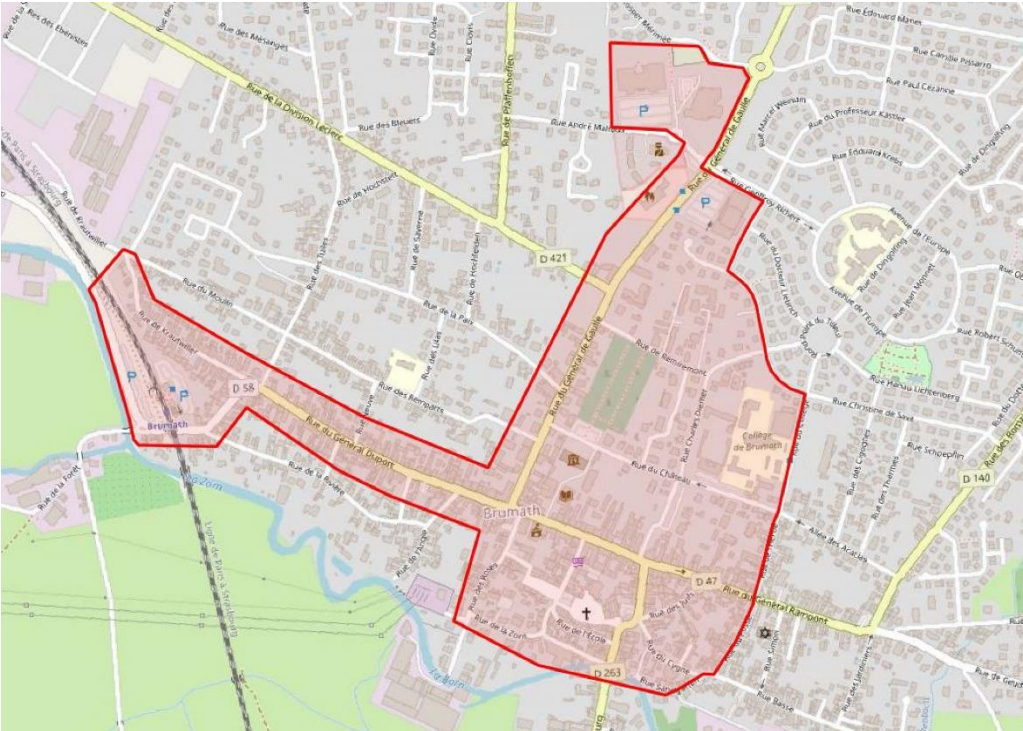
PERIMETRE DE HAGUENAU (INCHANGE VS ORT)



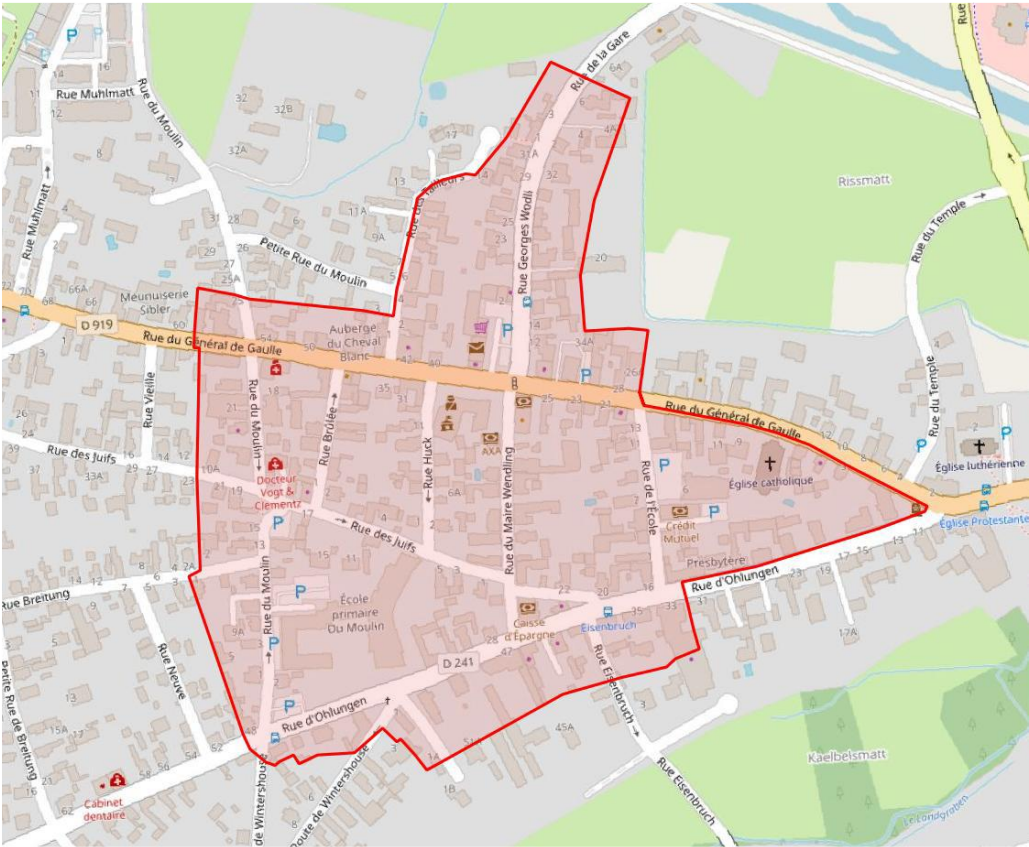
PERIMETRE DE BISCHWILLER (NOUVEAU VS ORT)



PERIMETRE DE BRUMATH (NOUVEAU VS ORT)



PERIMETRE DE SCHWEIGHOUSE-SUR -MODER (NOUVEAU VS ORT)



PERIMETRE DE VAL-DE-MODER (INCHANGÉ VS ORT)



SIGNATURES

A XXX, le XXX

Ville de Haguenau	Ville de Bischwiller	Ville de Brumath	Ville de Schweighouse-sur-Moder
Le Maire	Le Maire	Le Maire	Le Maire
Claude STURNI	Jean-Lucien NETZER	Etienne WOLF	Philippe SPECHT
Ville de Val-de-Moder	La communauté d'Agglomération de Haguenau	L'État	La Caisse des Dépôts et Consignations
Le Maire	Le Vice-Président	La Préfète de Région	La Directrice Régionale
Jean-Denis ENDERLIN	Jean-Michel STAERLE	Josiane CHEVALIER	Magali DEBATTE
Action Logement Groupe	La Collectivité européenne d'Alsace	L'Agence Nationale de l'habitat	La Région Grand Est
Le Directeur Régional	Le Président	Le Président du Conseil Départemental Par délégation de l'ANAH	Le Président
Philippe RIHM	Frédéric BIERRY	Frédéric BIERRY	Franck LEROY

Chambre de Commerce et d'Industrie – Alsace - Eurométropole	Chambre de Métiers d'Alsace	Fédération des Commerçants, Artisans et Prestataires de Services
Le Président	Le Président	La Présidente
Jean Luc HEIMBURGER	Jean Luc HOFFMANN	Carole MORTIER

ANNEXES : FICHES ACTIONS

FICHES ACTION HAGUENAU + PEM (HAGUENAU, BRUMATH, BISCHWILLER)

Nom de l'action	POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE HAGUENAU – CREATION D'UNE GARE ROUTIERE INTERURBAINE SURBATIE
Axe de rattachement	Axe Mobilité
Date de signature	
Description générale	<p>Le pôle bus interurbain sera aménagé en rez-de-chaussée de bâtiments longeant les voies ferrées.</p> <p>Il s'organise autour d'un quai central qui concentre l'ensemble des cheminements sécurisés dans l'axe du parvis Gare. Cette organisation permet un fonctionnement indépendant de chaque ligne interurbaine ainsi que pour le service car TER Fluo.</p> <p>Les étages supérieurs du bâtiment intégrant le pôle bus constituent un lieu de valorisation urbaine, permettant notamment « d'habiter les voies ferrées », ouvert sur le parc de la gare et accueillant de nouvelles programmations.</p>
Objectifs	<p>Répondre aux besoins des transports urbains routiers</p> <p>Offrir un espace confortable et sécurisé pour les utilisateurs et en faciliter le cheminement depuis la ville mais aussi depuis les autres modes</p> <p>Mutualiser les quais afin d'en minimiser le nombre</p> <p>Permettre le retournement des véhicules sur place et assurer un accostage indépendant</p>
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau, Etat, Région Grand Est, SNCF
Budget global	3,4 M € HT pour la partie gare routière et son accès
Modalité de financement	<p>Etat : DSIL</p> <p>Région Grand Est</p> <p>Banque des Territoires</p> <p>SNCF ?</p> <p>Coût d'exploitation de la gare routière porté par la CAH</p>
Indicateurs d'avancement	<p>Action engagée, en cours de réalisation</p> <p>Signature d'un protocole cadre pour la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal le 16 décembre 2013</p> <p>Validation d'un scénario de constructibilité à l'automne 2023</p> <p>Publication par la SNCF d'un appel à manifestation d'intérêt portant sur la réalisation d'une opération immobilière au-dessus de la gare routière 1^{er} semestre 2024</p> <p>Délibération de la CAH sur une convention de maîtrise d'ouvrage et de financement de la gare routière en 2024</p>
Indicateurs de résultat	<p>Augmentation de la fréquentation des transports en communs</p> <p>Satisfaction des usagers</p> <p>Amélioration de la lisibilité et de la sécurité des déplacements sur le PEM</p> <p>Nombre de logements créés, y compris logements aidés</p> <p>Surface de locaux d'activités créée, nombre d'entreprises implantées</p>

Nom de l'action	POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE BRUMATH – REALISATION D'UNE ETUDE PROSPECTIVE DE REAMENAGEMENT GLOBAL
Axe de rattachement	Axe Mobilité
Date de signature	
Description générale	<p>Brumath tient une place importante au sein de la CAH en termes d'attractivité liée à son poids démographique, son niveau d'équipements et de services, son bassin d'emploi ainsi qu'à son niveau de desserte en transports en commun. La facilité d'accès à ce pôle et aux équipements qu'il offre constitue un enjeu majeur pour la population du territoire.</p> <p>Dans ce contexte, le PEM de Brumath est voué à devenir une zone d'affluence de plus en plus importante, avec d'une part, la création du réseau express métropolitain européen (REME) fin 2022 et une croissance attendue des trafics ferroviaires et des flux de voyageurs, et d'autre part des projets d'aménagement et développement d'envergure.</p> <p>Ces perspectives d'évolution favorables supposent de repenser le fonctionnement multimodal du pôle d'échanges, autour, en particulier, de nouvelles fonctions à attribuer au Bâtiment Voyageurs, et d'intervenir plus largement sur son intégration dans les tissus urbains alentours afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'offre de services aux usagers, dans un souci de cohérence globale et de développement durable.</p>
Objectifs	<p>Créer un pôle d'échanges multimodal performant</p> <p>Conforter et renforcer le dynamisme de la ville et intégrer le PEM à la dynamique de centre-ville</p> <p>Appuyer le développement et l'aménagement du PEM sur le développement durable</p>
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau, Etat, Région Grand Est, SNCF, KEOLIS
Budget global	Coût des études 51 425,50 € HT
Modalité de financement	Etat : ? Région Grand Est
Indicateurs d'avancement	<p>Action engagée, en cours de réalisation</p> <p>Etablissement du diagnostic fin 2023</p> <p>Proposition de scénarios d'aménagement 1^{er} trimestre 2024</p>
Indicateurs de résultat	Adoption d'un schéma directeur et définition d'un plan d'actions et son chiffrage

Nom de l'action	POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE BISCHWILLER – CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE PIETONNE ET D'UN PARKING
Axe de rattachement	Axe Mobilité
Date de signature	
Description générale	<p>L'augmentation constante du nombre de voyageurs en gare de Bischwiller (+25% depuis 2013) génère des besoins en stationnement qui ne peuvent plus être satisfaits sur les parkings actuels du pôle d'échange.</p> <p>Le projet du PEM de Bischwiller se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement d'un parking public de surface et l'installation d'une production d'énergie photovoltaïque - La construction d'une passerelle de franchissement des voies ferrées reliant les parkings (existant et futur) aux quais de la gare
Objectifs	<p>Augmenter la capacité de stationnement du PEM de Bischwiller</p> <p>Sécuriser les déplacements et favoriser le changement modal</p>
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau, Etat, Région Grand Est, SNCF, Tenergy
Budget global	<p>Coûts prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parking 1 180 000 TTC - Passerelle 736 680 € TTC <p>(L'installation des panneaux photovoltaïques se fait sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF et est financée par Tenergy)</p>
Modalité de financement	<p>Etat : DSIL</p> <p>Région Grand Est : 818 475 € prévisionnel (dispositif DIRIGE)</p> <p>SNCF / Tenergy</p>
Indicateurs d'avancement	<p>Action engagée, en cours de réalisation</p> <p>Délibération de la CAH du 10 novembre 2022 sur la convention de financement avec la Région Grand Est</p> <p>Attribution des marchés travaux fin 2023</p> <p>Démarrage des travaux 1^{er} semestre 2024</p> <p>Mise en service automne 2024</p>
Indicateurs de résultat	<p>Satisfaction des usagers</p> <p>Fréquentation et taux d'occupation du nouveau parking</p> <p>Evolution de la fréquentation du service TER</p>

Nom de l'action	REAMENAGEMENT DE L'AXE GRAND RUE SUD – PLACE DE NEUBOURG – RUE DU MARECHAL FOCH
Axe de rattachement	Axe Aménagements urbains
Date de signature	
Description générale	<p>Le secteur « Grand Rue sud / place de Neubourg / rue du Maréchal Foch » est l'un des principaux axes d'accès au centre-ville de Haguenau. D'une longueur d'environ 500 mètres, il s'agit d'une artère très fréquentée, bordée de commerces, de logements, d'équipements publics et des bâtiments classés. La place du stationnement y est conséquente.</p> <p>Aux programmes pluriannuels d'assainissement, d'eau et de voirie de la Communauté d'Agglomération de Haguenau sont inscrits, à partir de l'année 2024, d'importants travaux dans le secteur Grand Rue sud et Place de Neubourg. Ces travaux sont rendus nécessaires par l'état des réseaux et du revêtement de chaussée qui occasionnent par endroit des affaissements préjudiciables au confort et à la sécurité des automobilistes, des cyclistes et des piétons.</p> <p>Il a paru opportun de profiter de cette programmation pour porter un regard d'ensemble sur l'aménagement de l'axe Grand Rue sud – Place de Neubourg – Rue du Maréchal Foch, à travers une étude d'urbanisme qui, en plus des travaux de réseaux et de voirie d'ores et déjà identifiés, porte plus particulièrement sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le parti architectural des aménagements ; - La qualification paysagère de l'axe concerné ; - Les orientations en matière de circulation et de stationnement dans ce secteur.
Objectifs	<p>Mettre en valeur et marquer l'entrée de ville</p> <p>Reconfigurer les espaces publics selon la fonction et les usages (commerces, logements, équipements)</p> <p>Redonner sa place au végétal</p> <p>Favoriser les modes de déplacement doux, notamment le vélo, et repenser l'accessibilité et la place de la voiture (et par conséquent du stationnement)</p>
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau, Ville de Haguenau
Budget global	<p>Coûts des études : 137 450 € HT</p> <p>L'enveloppe prévisionnelle des travaux du projet est de 1 700 000 euros TTC</p>
Modalité de financement	<p>Etat</p> <p>AERM</p> <p>Région Grand Est</p> <p>Banque des territoires</p> <p>Ville de Haguenau</p>
Indicateurs d'avancement	<p>Action engagée, en cours de réalisation</p> <p>Délibération de la Ville de Haguenau sur le lancement des études le 3 juillet 2023</p> <p>Choix d'un scénario d'aménagement automne 2023</p> <p>Démarrage des travaux printemps 2024</p>
Indicateurs de résultat	<p>Satisfaction des usagers, y compris commerçants et riverains</p> <p>Evolution de la fréquentation des places de stationnement, taux d'occupation et de rotation</p> <p>Amélioration de la lisibilité et de la sécurité des déplacements</p> <p>Surface d'espaces verts créé, nombre d'arbres plantés</p>

Nom de l'action	ECO-QUARTIER THUROT – CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE INCLUSIF
Axe de rattachement	Axe Equipements
Date de signature	
Description générale	Le groupe scolaire inclusif Thurot est destiné à accueillir les enfants scolarisés de l'Eco-quartier Thurot et de quartiers riverains et des enfants en situation de handicap. Il regroupe, au sein d'espaces mutualisés, une école maternelle et/ou élémentaire, un institut médicoéducatif et les locaux du service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile. Il intègre un service de restauration, un accueil périscolaire et une salle d'activités sportives, ouverte sur le quartier.
Objectifs	Répondre aux besoins du quartier et des environs Créer un lieu d'innovation sociale, de partage et d'échange Construire un bâtiment symbolique pour le quartier, performant sur le plan énergétique
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau, Ville de Haguenau, ARSEA, Etat (ARS, Education Nationale)
Budget global	Coût d'opération prévisionnel 22 000 000TTC
Modalité de financement	ARSEA CEA CAF Région Grand Est Ville de Haguenau Participation au financement des équipements de la ZAC par les opérateurs immobiliers Etat : DSIL Banque des territoires
Indicateurs d'avancement	Etudes de programmation 2024 Signature d'une convention de financement et de délégation de maîtrise d'ouvrage Ville de Haguenau / ARSEA courant 2024 Etudes de maîtrise 2025 Démarrage des travaux 2 ^{ème} semestre 2026 Mise en service rentrée scolaire 2029
Indicateurs de résultat	Pourcentage d'espaces mutualisés Part et suivi de la production annuelle d'énergie renouvelable Nombre d'enfants accueillis dans les écoles et structures d'accompagnement Nombre d'enfants accueillis au sein de la structure périscolaire Nombre de repas produits sur place

Nom de l'action	NOUVELLE DESTINATION POUR L'ANCIEN TRIBUNAL
Axe de rattachement	Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	<p>Le Déplacement du TRIBUNAL dans le quartier THUROT a libéré un bâtiment avec un emplacement de premier ordre sur la place principale de l'hypercentre. La Ville de Haguenau a organisé en 2019 un appel a projet pour trouver une nouvelle destination à l'ancien tribunal avec pour critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La contribution à la dynamique de centre-ville, la capacité à créer du flux, • La réponse à une demande peu ou insuffisamment existante en coeur de ville • L'effet de nouveauté, d'image, d'innovation, • La qualité des esquisses produites exprimant l'ambition architecturale, la mise en valeur du bâtiment, sa bonne intégration urbaine, • L'utilisation la plus complète du bâtiment, de ses étages, • La viabilité économique du projet, les références du porteur de projet et ses capacités à le mettre en oeuvre. <p>Les projets présentés n'ont pas été retenus. Le bâtiment sert actuellement de lieu d'animations et d'expositions temporaires, d'annexes pour les grands évènements, de base technique pour les festivals...la ville de Haguenau souhaite relancer la réflexion sur un usage plus en rapport avec la qualité de l'emplacement</p>
Objectifs	<p>Contribuer à la dynamique de centre-ville par une destination créant du flux et enrichissant l'offre</p> <p>Valoriser un bâtiment emblématique du cœur de ville</p>
Intervenants	<p>Ville de Haguenau</p> <p>Partenaires en fonction du projet : BANQUE DES TERRITOIRES ?</p>
Budget global	
Modalité de financement	<p>Selon le projet : vente du bâtiment, location, Banque des territoires</p> <p>Potentiellement Région Grand Est si équipement de service public culturel, socio-culturel ou autre ouvert à la population</p> <p>Possibilité d'aide Région Grand Est pour une étude de vocation</p>
Indicateurs d'avancement	<p>Brainstorming sur les destinations possibles</p> <p>Validation des pistes</p> <p>Mise en oeuvre</p>
Indicateurs de résultat	<p>Bénéfice de l'offre retenue pour le centre ville</p> <p>Flux créés</p>

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)

FICHE ACTION

Nom de l'action	RESEAU DE CHALEUR
Axe de rattachement	Axe 5 + transition écologique – fournir un accès aux équipements, services publics et aux logements.
Date de signature	
Description générale	<p>La Ville de Haguenau a pour projet d'étendre son réseau de chaleur urbain.</p> <p>A l'occasion de ce projet, la Ville de Haguenau a l'intention de mettre en place un réseau de chaleur innovant et modulaire, répondant à des critères écologiques et économiques performants à fort taux d'EnR.</p> <p>Un scénario ambitieux vise à regrouper le Centre-ville en développement complet et le Sud-ouest de la ville portant le réseau à prêt de 14km et le raccordement de 52 nouveaux bâtiments dont l'hôpital, les cliniques, le lycée Nessel et les bailleurs sociaux.</p> <p>Après une étude de faisabilité approfondie portant sur les différentes solutions envisageables pour alimenter le réseau de chaleur au niveau de la commune, la Ville a choisi de raccorder sa chaufferie biomasse comprenant une chaudière bois et gaz, et souhaite rajouter en complément une nouvelle chaufferie biomasse pour atteindre un taux ENR vertueux proche de 91% pour une production totale de 43 GW/h.</p>
Objectifs	Raccorder des bâtiments existants et à venir au nouveau réseau de chaleur pour poursuivre la démarche de développement durable initié par la ville.
Intervenants	Ville de Haguenau
Budget global	Estimé à 17M - € HT
Modalité de financement	Via DSP
Indicateurs d'avancement	DSP en cours. Retour des offres prévue fin octobre 2023. Début des travaux : 3ème trimestre 2024
Indicateurs de résultat	Baisse des consommations énergétiques des bâtiments publics et privés raccordés Demandes de raccordement supplémentaires

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
AM.XX	RESEAU DE CHALEUR URBAIN	Raccorder des bâtiments existants et à venir au	2023	2048		

		nouveau réseau de chaleur pour poursuivre la démarche de développement durable initié par la ville.				
--	--	---	--	--	--	--

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de Haguenau		
M. le Maire Claude Sturni		

Nom de l'action	ECO-QUARTIER THUROT – CREATION D'UNE RESIDENCE JEUNES ACTIFS
Axe de rattachement	Axe Equipements + habitat
Date de signature	
Description générale	<p>La résidence est intégrée au sein d'un bâtiment de 7 étages surmontés d'un « rooftop » en attique, accueillant un local commun et une terrasse. Elle dispose de 42 places réparties en 28 logements (21 T2 et 7 T4 en colocation) destinés à des jeunes étudiants ou travailleurs en mobilité, âgés de 18 à 30 ans.</p> <p>Au rez-de-chaussée, 2 cellules commerciales d'environ 100m² permettront à des petits commerces de proximité de s'implanter.</p> <p>Les places de stationnement sont localisées dans le parking silo à proximité.</p> <p>L'utilisation du bois est privilégiée dans la construction du bâtiment, notamment en façade.</p>
Objectifs	<p>Répondre aux besoins en logements des jeunes actifs et étudiants</p> <p>Créer un complément à la Résidence Alter&Toit, en mutualisant moyens et équipements</p> <p>Soutenir les entreprises du territoire à la recherche de solutions « prêtes à l'emploi » pour de jeunes actifs fortement diplômés, qu'elles accueillent pour des missions à durée déterminée</p> <p>Répondre aux objectifs de mixité de l'Eco-quartier Thurot</p> <p>Construire un bâtiment signal au cœur du quartier</p> <p>Développer un cœur de quartier dynamique et attractif, structurant pour son environnement</p>
Intervenants	Amitel, Ville de Haguenau, SIIHE
Budget global	Coût d'opération prévisionnel 5M € TTC (à confirmer)
Modalité de financement	<p>Amitel</p> <p>Ville de Haguenau</p> <p>SIIHE</p> <p>Banque des territoires</p> <p>Collectivité européenne d'Alsace ?</p> <p>Etat ?</p> <p>Action Logement Services pourra étudier l'opportunité de mobiliser ses financements en contreparties de réservations locatives</p>
Indicateurs d'avancement	<p>Dépôt de demande de permis de construire 2023</p> <p>Signature de l'acte de vente du terrain 2024</p> <p>Démarrage des travaux 2^{ème} semestre 2024</p> <p>Mise en service 2026</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de logements créés et part de logements aidés</p> <p>Nombre de résidents</p> <p>Profil des résidents (âge, occupation, part étudiants/jeunes actifs)</p> <p>Taux d'occupation de la résidence</p>

Nom de l'action	OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - RENOUELEMENT URBAIN (OPAH-RU)
Axe de rattachement	Axe 1 : habitat
Date de signature	01/03/2022 (ou pour l'avenant, 01/12/2023)
Description générale	<p>L'OPAH-RU est un programme partenarial qui combine la mobilisation d'une ingénierie technique (sans frais aucun pour les administrés) et la mobilisation de subventions exceptionnelles dans les centres-villes (périmètres ORT) de Haguenau et de Bischwiller.</p> <p>Plus précisément, l'ingénierie réside dans le suivi et l'animation du programme par un prestataire recruté par la CAH, devant assumer les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information, communication et animation ; • Coordination et animation de la mission ; • Assistance, conseils et instructions des dossiers ;
Objectifs	<p>Les objectifs qualitatifs prioritaires de l'opération sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement du repérage et du traitement de l'habitat indigne ; • La lutte contre l'habitat insalubre et dégradé (occupé et / ou vacant) ; • La lutte contre la précarité énergétique et la réduction du taux d'effort énergétique des ménages les plus modestes ; • La mise aux normes d'accessibilité et l'adaptation des logements pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ; • La création d'une offre locative qualitative à destination des ménages modestes et très modestes dans les polarités urbaines et le conventionnement de logements sociaux ; • La mise en valeur du patrimoine bâti ancien et de l'image des centres-villes. <p>Les objectifs quantitatifs sont respectivement de 110 et 80 logements dans les centres-villes de Haguenau et de Bischwiller durant les cinq années de l'opération.</p>
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau, Ville de Haguenau, Ville de Bischwiller, Collectivité européenne d'Alsace, Agence Nationale de l'Habitat, Banque des Territoires, Procivis Alsace, Action Logement Services.
Budget global	<p>Suivi animation : 565 800 TTC</p> <p>Subventions travaux : 2 992 934</p> <p>Ces montants sont estimatifs.</p>
Modalité de financement	<p>La CAH paie le suivi-animation (prestation assurée par l'association Soliha Alsace, recrutée sur marché public) et est remboursée de l'intégralité par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ANAH à hauteur de 50% - la banque des territoires à hauteur de 25% - les deux villes de Haguenau et Bischwiller à hauteur de 25% ensemble avec une répartition sur le modèle suivant : 58% pour Haguenau, 42% pour Bischwiller. <p>Les subventions travaux sont réparties entre l'ANAH, Haguenau, Bischwiller et la CeA.</p>
Indicateurs d'avancement	<p>Signature d'un avenant pour le 01/12/2023 permettant la mobilisation de deux outils complémentaires de financement à Bischwiller : le dispositif d'intervention immobilière et foncière ainsi que la vente d'immeuble à rénover.</p> <p>Nombre de logements visités.</p> <p>Nombre de signalements de situations d'insalubrité ou de péril.</p>

	<p>Nombre de publications annuelles réalisées, quel que soit le support. Nombre d'actions réalisées (salons, tractage, etc)</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de dossiers et de logements réalisés Typologie de propriétaires (occupant, bailleur, investisseur, copropriétaire) et de travaux réalisés (énergie, dégradation, insalubrité, adaptation). Coût des travaux engagés / réalisés / restant à réaliser Nombre de sorties d'insalubrité. Montant des subventions par financeur (dont montant moyen par dossier). Ratio de transformation des contacts en visites et des visites en dossiers</p>

FICHE ACTION MUSEE A VENIR

FICHE ACTION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR A VENIR

FICHE ACTION ESPACE SAINT MARTIN A VENIR

FICHES ACTION BRUMATH

Nom de l'action	REQUALIFICATION DE LA FRICHE SIMPLY
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Description générale	<p>Phase 1 : Réalisation d'une étude programmatique afin de convertir une friche commerciale (Simply) en un bâtiment public comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un espace multiservices à vocation sociale et médicale (Epicerie Solidaire, Mission Locale, Centre Médico-social, Espace France Services, Réseau de cardio-prévention, Croix-Rouge, Horizon jeunes...) • un espace multifonctionnel comprenant une salle d'activités et un tiers lieu <p>Phase 2 : Réalisation des travaux de requalification de la friche, avec la réalisation d'un nouveau bâtiment comprenant notamment un espace multiservices à vocation sociale et médicale, et un espace multifonctionnel</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des locaux en adéquation avec les besoins des différents organismes • Créer une synergie entre les associations œuvrant dans le domaine social, médical et associatif • Offrir un large panel de services public à la population
Intervenants	Ville de Brumath - Etat
Budget global	Phase 1 : 39 900 € TTC - Phase 2 : à définir
Modalité de financement	<p>Phase 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ville de Brumath : 25 900 € • Etat (Fonds verts) : 14 000 € <p>Phase 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montants à définir
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Etude programmatique : 2024 • Réalisation des travaux : 2026-2027
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des besoins exprimés répondant aux besoins exprimés par la Ville, les organismes et les partenaires du projet

Nom de l'action	RESTRUCTURATION DES ECOLES LES CIGOGNES ET ROBERT SCHUMAN
Axe de rattachement	Fournir l'accès aux équipements et services publics + axe transversal transition écologique
Date de signature	
Description générale	<p>Restructuration de l'école maternelle Les Cigognes - 2 rue Charles Diemer L'établissement scolaire, datant des années 1960, compte 5 classes et 115 élèves. L'accueil du midi et du soir est organisé au périscolaire des Malicieux via un transport en bus, concernant en moyenne 45 enfants le midi et 32 le soir.</p> <p>Restructuration de l'école élémentaire Robert Schuman - 10 rue du Château La construction, datant des années 1930, comprend 13 classes et 282 élèves. Elle accueille également en moyenne 78 enfants le soir au périscolaire situé au dernier étage du bâtiment. À midi, en moyenne, 123 enfants déjeunent au Centre Culturel de Brumath en s'y rendant à pied.</p> <p>Compte-tenu de l'ancienneté des bâtiments et de l'évolution du public scolaire, la réhabilitation des bâtiments (qui sont contiguës) en question est nécessaire.</p>
Objectifs	<p>Restructuration des écoles pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - isoler les bâtiments et améliorer le confort thermique en été ; - rendre les écoles accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) ; - rendre les cours des deux écoles, moins imperméables, aménager des espaces verts, installer des protections solaires, créer des zones différenciées (repos, sport, etc.), ouvrir si possible les cours sur le quartier ; - Pour Les cigognes : construire un préau et pourvoir l'école des locaux manquants (salles de classe polyvalentes, salle de sieste, local pour le ménage, etc.) ; favoriser la mutualisation avec un futur accueil périscolaire ; - Pour Robert Schuman : optimiser la fonctionnalité des espaces et doter l'école de sanitaires à tous les étages.
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau
Budget global	<p>Coûts prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecole Les Cigognes : 3 600 000 € HT - Ecole Robert Schumann : 3 000 000 € HT
Modalité de financement	<p>CAH Etat : DSIL + Fonds Vert Région CLIMAXION Agence de l'Eau Rhin Meuse (désimperméabilisation des cours d'écoles)</p>
Indicateurs d'avancement	<p>Etude de programmation : terminée Elaboration des projets : 2027 Réalisation des travaux : 2028-2031</p>
Indicateurs de résultat	<p>Facture énergétique Confort des usagers Surface désimperméabilisée et surface végétalisée Nombre d'élèves</p>

Nom de l'action	CONSTRUCTON D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE
Axe de rattachement	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Description générale	<p>Pour répondre aux objectifs du schéma de développement périscolaire de la CAH, il est nécessaire de construire un nouvel accueil périscolaire de 300 places à proximité immédiate de l'école maternelle Les Cigognes et l'école élémentaire Robert Schuman.</p> <p>Ce nouvel équipement devra accueillir les enfants des écoles Les Cigognes, Robert Schuman et Les Remparts le matin, à midi pendant la pause déjeuner et le soir.</p> <p>Ce bâtiment comprendra environ 1 090 m² de surface utile, avec 6 salles d'activité au rez-de-chaussée, ainsi qu'un espace office, self et des salles de restauration à l'étage. De plus, un nouveau parking au nord de 60 places devra être aménagé.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - faire face à l'augmentation des demandes ; - permettre un accès équitable à toutes les familles ; - offrir un service de qualité à tous les enfants
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau
Budget global	Coûts prévisionnels : 4 200 000 € HT
Modalité de financement	CAH CAF CeA Région Grand Est Etat : DSIL
Indicateurs d'avancement	Etude de programmation : terminée Elaboration des projets : 2025 Réalisation des travaux : 2026-2028
Indicateurs de résultat	Nombre d'enfants accueillis au sein de la structure périscolaire Nombre de repas servis sur place

Nom de l'action	CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU MAINTIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMERCE ET DE L'ARTISANAT
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré
Date de signature	
Description générale	<p>La ville de Brumath dispose d'une armature commerciale en centre-ville continue et perceptible, essentiellement localisée le long des axes de circulation principaux.</p> <p>L'enjeu consiste à maintenir cette offre, voire à la renforcer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en mettant en place un observatoire des activités en centre-ville couvrant l'ensemble des cellules commerciales ; - en élaborant un programme d'actions en collaboration avec les commerçants coordonné avec le calendrier événementiel de la ville ; - en envisageant des acquisitions de locaux stratégiques dans la zone commerçante du centre-ville afin de mieux contrôler leur destinée ; - en élaborant une charte des vitrines ; - en bénéficiant d'un manager de centre-ville dédié ces tâches. <p>Le cœur de ville de Brumath s'étend par ailleurs vers la gare, avec la présence d'une offre commerciale répartie en plusieurs segments.</p> <p>L'enjeu consiste à maintenir et à soutenir ces cellules commerciales le long de cet axe, en mettant en œuvre un aménagement urbain spécifique pour cette rue. Une opération de valorisation de l'espace public devrait être entreprise, notamment aux intersections de la rue du Général Duport avec la rue du Général de Gaulle, la rue Jacques Kablé, la rue des Vergers, la rue Neuve et rue de la Gare, ainsi que pour les segments de la rue du Général Duport qui présentent une activité commerciale.</p>
Objectifs	Créer un environnement propice au maintien et au développement des commerces et des artisans
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau, Ville de Brumath, Chambres consulaires
Budget global	Coûts prévisionnels : étude en cours
Modalité de financement	Etat : Région Grand Est : dispositif ACCOR
Indicateurs d'avancement	Etudes en 2025 Travaux en 2026
Indicateurs de résultat	Fréquentation des commerces Maintien des commerces Création des commerces

Nom de l'action	FACILITATION DES MOBILITES DOUCES ENTRE LE CENTRE-VILLE ET LES EQUIPEMENTS
Axe de rattachement	Axe Mobilité
Date de signature	
Description générale	<p>La structuration de la ville de Brumath (caractérisée notamment par l'importance du tissu pavillonnaire et la longueur de l'axe de l'avenue de Strasbourg) favorise l'usage de la voiture et ne valorise pas l'utilisation des modes de transport doux.</p> <p>Cependant, les différents pôles générateurs de flux sont situés dans un rayon de 800 mètres à partir du centre-ville, théoriquement accessibles à vélo et à pied en moins de 10 minutes.</p> <p>L'enjeu majeur pour les déplacements entre le centre-ville et les divers équipements communaux et intercommunaux (scolaires, culturels, sportifs, etc.) ainsi que la gare est de permettre des déplacements plus rapides et plus agiles, tout en garantissant la sécurité et la durabilité, grâce à l'utilisation des modes de transport doux.</p>
Objectifs	Offrir la liberté de choisir le mode de déplacement le plus adéquats aux besoins de la population en intervenant sur l'offre des modes doux à travers des aménagements cyclables continus, sécurisés et de qualité.
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau, Ville de Brumath, Collectivité Européenne d'Alsace
Budget global	Coûts prévisionnels : étude en cours
Modalité de financement	Etat : DETR + DSIL + Fonds Vert Région Grand Est : FEDER Fonds Mobilités Actives, Plan vélo + soutien aux centralités urbaines
Indicateurs d'avancement	Etudes en 2025 Travaux en 2026
Indicateurs de résultat	Fréquentation des pistes cyclables Satisfaction des usagers

Nom de l'action	CRÉATION D'ESPACES DE RESSOURCEMENT ET VEGETALISATION DU CENTRE-VILLE
Axe de rattachement	Mettre en valeur les forme urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	<p>La densification qui sera induite par le Zéro Artificialisation Nette interroge la place de la nature en ville.</p> <p>En conséquence, la commune de Brumath a pour objectif de préserver et d'augmenter les espaces de respiration en mettant en place une stratégie visant à créer un réseau d'espaces de ressourcement en proximité au cœur de la ville dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre aux besoins d'accès à des espaces extérieurs pour les habitants des logements qui ne disposent pas d'espaces extérieurs privés (balcon, jardin, cour...) ou partagés (cour commune ou jardin) ; - faire face aux défis du changement climatique en luttant contre les îlots de chaleur ; - renforcer la trame écologique urbaine au cœur de la ville. <p>À ce jour, trois sites ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une surface boisée d'environ 60 ares le long de la Zorn, en lien direct avec le centre-ville. - une surface partiellement végétalisée d'environ 15 ares, située à proximité immédiate de la place du Château. - la Place Victor Fischer est ses alentours, par une opération de déperméabilisation et de végétalisation.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Parfaire le cadre de vie urbain en centre-ville. - Créer des îlots de fraîcheur, des espaces déminéralisés et végétalisés. - Redonner de la place à la nature en ville. - Améliorer l'infiltration des eaux de pluie et éviter le ruissellement de surface. - Améliorer la biodiversité des sols.
Intervenants	Ville de Brumath
Budget global	<p>Coûts prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parc de la Zorn : 80 000 € - Parc du Château : 300 000 € - Place Victor Fischer : 300 000 €
Modalité de financement	<p>Etat : Fonds Vert</p> <p>Région Grand Est : dispositif centralités</p> <p>Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la désimpermeabilisation des sols</p>
Indicateurs d'avancement	<p>Parc de la Zorn : acquisition du foncier fin 2023 ; études 2024 ; travaux 2025</p> <p>Parc du Château : en fonction de la date d'acquisition du foncier</p>
Indicateurs de résultat	<p>Fréquentation des parcs</p> <p>Satisfaction des usages</p> <p>Amélioration de la biodiversité</p> <p>Impact sur la chaleur</p> <p>Surface désimpermeabilisée et surface végétalisée</p>

Nom de l'action	REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL
Axe de rattachement	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Description générale	<p>En 2022, une étude prospective d'envergure a été entreprise à Brumath, englobant une démarche participative visant à cerner au mieux les besoins présents et futurs des habitants ainsi que du tissu associatif local. Les objectifs primordiaux étaient multiples : réévaluer l'attribution des locaux existants, calibrer avec justesse les constructions de nouvelles surfaces, favoriser les synergies entre les différentes activités via la mutualisation et améliorer la lisibilité des équipements disponibles.</p> <p>Cette étude a livré des enseignements cruciaux, mettant en lumière des impératifs incontournables pour répondre aux besoins croissants de la population brumathoise. Les conclusions ont notamment abouti à des recommandations précises pour le Centre Culturel qui passe par une réhabilitation du bâtiment.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Isoler le bâtiment et améliorer le confort thermique en été (intervention sur les façades et la toiture) ; - Améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ; - Moderniser la grande salle avec l'installation de gradins mobiles, une protection solaire, une scène, des loges et espaces de stockage ; - Création d'un nouvel office en lien avec la salle, - Création de sanitaires de plain-pied ; - Agrandissement du hall d'accueil
Intervenants	Ville de Brumath
Budget global	Coûts prévisionnels : 4 500 000 € HT
Modalité de financement	Ville de Brumath CeA Etat : DSIL + Fonds Vert
Indicateurs d'avancement	Etude des besoins : terminée Elaboration des projets : 2029-2030 Réalisation des travaux : 2030-2031
Indicateurs de résultat	Nombre d'évènements organisés Nombre d'utilisateurs Facture énergétique Confort des utilisateurs Améliorer l'expérience des utilisateurs.

Nom de l'action	EXTENSION DU CENTRE OMNISPORTS
Axe de rattachement	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Description générale	<p>En 2022, une étude prospective d'envergure a été entreprise à Brumath, englobant une démarche participative visant à cerner au mieux les besoins présents et futurs des habitants ainsi que du tissu associatif local. Les objectifs primordiaux étaient multiples : réévaluer l'attribution des locaux existants, calibrer avec justesse les constructions de nouvelles surfaces, favoriser les synergies entre les différentes activités via la mutualisation et améliorer la lisibilité des équipements disponibles.</p> <p>Cette étude a livré des enseignements cruciaux, mettant en lumière des impératifs incontournables pour répondre aux besoins croissants de la population brumathoise. Les conclusions ont notamment abouti à des recommandations précise pour le Centre Omnisports. La proposition se concentre sur la construction d'une extension au nord du site. Cette extension engloberait un plateau multisport complémentaire ainsi qu'un dojo partagé entre les activités de karaté et de judo. De plus, des espaces de stockage pour le matériel seraient aménagés. L'intervention ne toucherait pas au bâtiment existant, mais prévoirait la mutualisation des vestiaires existants et la suppression de l'aire sportive extérieure.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faire face à la demande accrue en matière d'équipement sportif ; - Libérer les espaces dédiés aux dojos actuellement au centre culturel pour permettre une autre utilisation ; - Réattribuer des locaux aux associations en lien avec la réhabilitation du centre culturel
Intervenants	Ville de Brumath
Budget global	Coûts prévisionnels : 4 500 000 € HT
Modalité de financement	Ville de Brumath CeA Etat
Indicateurs d'avancement	Etude des besoins : terminée Elaboration des projets : 2027-2028 Réalisation des travaux : 2029-2030
Indicateurs de résultat	Nombre d'usagers Satisfaction des usagers

FICHES ACTIONS BISCHWILLER

Nom de l'action	REGAGNER UNE OFFRE COMMERCIALE AU CENTRE-VILLE
Axe de rattachement	Axe 2 : favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré
Date de signature	
Description générale	<p>L'attractivité commerciale et artisanale d'un centre-ville nécessite une offre de qualité et diversifiée. Depuis l'entrée en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), deux commerces se sont installés au centre-ville et un troisième ouvrira bientôt.</p> <p>Le chapiteau qui sert d'abri aux commerçants ambulants lors des marchés hebdomadaires a montré son intérêt et nécessite d'être pérennisé.</p> <p>De l'autre côté, l'enseigne Leclerc rue du Général Rampont a fermé ses portes en laissant un vide pour une grande partie de la population habitant dans les quartiers ouvriers et des quartiers HLM à proximité.</p> <p>L'enjeu pour la Ville est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser les marchés par une halle en dur et qui pourra permettre de développer plus d'animations commerciales et d'événements au centre-ville ; • Trouver une solution pour la friche « Leclerc » avec au minimum une supérette de proximité sur l'emprise actuelle. <p>La halle de marché a fait l'objet d'une mise en concurrence et un projet architectural a été choisi. Le futur bâtiment permettra de répondre aux missions remplies par le chapiteau actuellement mais aussi, dans la mesure où il pourra être fleuri, il pourra accueillir de nombreux événements. Le toit sera équipé de panneaux photovoltaïques si l'étude est concluante.</p> <p>La friche « Leclerc », dénommée ainsi car le lieu n'est pas sécurisé, qui concentre du squat et des déchets au centre de Bischwiller, est une propriété privée. Il n'est pas envisagé pour la Ville de se rendre propriétaire de l'ensemble, mais d'aider à monter une opération viable pour les parties et qui réponde aux besoins des habitants. Une étude / action serait à lancer par le propriétaire. Ce point reste à valider avec lui.</p> <p>Enfin, pour soutenir et dynamiser les commerçants et artisans en place, un manager commercial de centre-ville serait nécessaire. Une mutualisation d'un poste avec Haguenau, par exemple, est une option à étudier.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter l'activité commerciale et artisanale au centre-ville • Recréer un point de vente de proximité pour les produits de nécessité courante • Développer des animations commerciales et attractives au centre-ville.
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Bischwiller • Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers d'Alsace, dans un COPIL pour la halle de marché à créer

Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> Halle de marché : 1 450 000 € TTC Poste de manager de centre-ville : 20 000 € TTC/ an
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> Etat : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) Région Grand Est : Climaxion + commerce Collectivité européenne d'Alsace
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux de la halle commenceront en 2024, en même temps que le programme de désimperméabilisation pour une livraison en 2025.
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Halle de marché opérationnelle Le nombre d'activités qui s'y développeront Le projet d'aménagement engagé pour le terrain de la friche « Leclerc».

Nom de l'action	REHABILITER LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA CULTURE ROBERT LIEB (MAC)
Axe de rattachement	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée de ville • Services et équipements au bénéfice des habitants de Bischwiller et de l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de Haguenau
Date de signature	
Description générale	<p>La MAC Robert Lieb a 35 ans. C'est le vaisseau amiral de l'offre culturelle de la Ville de Bischwiller avec un label relai culturel. Elle abrite également des associations en permanence, comme le Cercle d'Echecs (multiple champion de France par équipe) et le club de danse. C'est également une des plus grandes salles de la CAH, équipée pour accueillir les spectacles vivants.</p> <p>Le bâtiment a bien vieilli mais accuse son âge. De plus, il ne permet pas d'accueillir des artistes qui nécessitent une jauge supérieure à 1 000 personnes.</p> <p>L'association de gestion de la MAC développe un programme en direction des écoles et des jeunes de la ville, avec également une programmation « hors les murs » dans les lycées entre autres.</p> <p>Enfin, la MAC est située à l'entrée de ville depuis Kaltenhouse. Mais c'est la façade « technique », sans lisibilité, qui s'offre aux usagers de la rue de Haguenau.</p> <p>Les enjeux d'une réhabilitation-extension sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repenser le hall d'entrée et la grande salle pour développer l'offre culturelle et le confort des spectateurs, • Résoudre les dysfonctionnements techniques pour les agents (circulation, stockage, commandes) • Rassembler les équipes administratives et d'accueil pour plus d'efficacité • Repenser les installations pour un confort thermique pour tous les usagers (isolation, photovoltaïque, etc.) • Donner de la visibilité et de la lisibilité au bâtiment. <p>Un programmiste a finalisé son analyse et les propositions seront validées avant la fin de l'année.</p> <p>La MAC propose une offre culturelle pour tous publics et tous âges. De plus, elle fait partie des Scènes d'Alsace du Nord avec les autres relais culturels. Elle développe également une offre de cinéma pour les enfants, le grand public et avec une programmation arts et essais au centre-ville au Centre Culturel Claude Vigée.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Donner de la visibilité au bâtiment depuis la rue de Haguenau • Mettre le relai culturel aux normes techniques - thermiques et fonctionnelles • Développer davantage les spectacles vivants et les têtes d'affiche pour l'attractivité et l'image de Bischwiller.
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Bischwiller • Association de gestion de la MAC (AGMAC) • Région Grand Est

	<ul style="list-style-type: none"> Collectivité européenne d'Alsace Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
Budget prévisionnel	L'estimation du programmiste du coût de l'opération s'élève à 9,2 M€ TTC. Ce budget est trop important pour la ville. C'est pourquoi il sera affiné par un COPIL à constituer.
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> Etat : DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et Fonds Vert Région Grand Est : Climaxion Collectivité européenne d'Alsace
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Validation du programme et décision d'engager l'opération : 1^{er} semestre 2024 Etudes et permis : 2024 - 2025 Démarrage des travaux : 2026 pour une durée de 2 ans.
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnalité des locaux Programmation nouvelle proposée Coût d'exploitation du bâtiment Augmentation de la fréquentation.

Nom de l'action	RESIDENCE JEUNES ACTIFS
Axe de rattachement	<ul style="list-style-type: none"> • Habitat • Services et équipements
Date de signature	
Description générale	<p>Le contexte économique de ces dernières années impose aux jeunes, en formation ou à l'entrée dans la vie active, un parcours constitué de mobilités géographiques et parfois d'une succession d'emplois précaires sur une plus longue période. Souvent les jeunes n'ont pas les moyens financiers et psychologiques d'assumer leur autonomie et rencontrent beaucoup d'obstacles à la location.</p> <p>Une résidence Habitat jeunes est une réponse à ces besoins de logements provisoires car elle permet de stabiliser l'habitat pendant la durée d'un apprentissage professionnel, d'une qualification, d'un premier emploi et de mettre en place les conditions nécessaires à la responsabilisation de l'individu face à son statut de locataire, de favoriser le brassage social et culturel.</p> <p>Pour répondre à ce type de besoins, la Ville de Bischwiller a décidé de transformer le bâtiment sis 4 rue du Houblon en résidence pour jeunes actifs de 18 à 30 ans. Il s'agit d'un immeuble construit à la fin du 19^{ème} siècle pour accueillir le Tribunal Cantonal et la prison cantonale de 1900 à 1959. Puis, de 1959 à 1990, le bâtiment a accueilli le siège de l'Association Populaire Familiale, et enfin, les bureaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) jusqu'en 2015. Il est resté vacant depuis.</p> <p>L'opération est confiée au bailleur Vilogia qui réalisera une résidence « habitat jeunes Izidom » composée de 21 logements. Cette future résidence, dont les logements de type T1, T1 Bis et T2 seront meublés et équipés, accueillera prioritairement des travailleurs en contrat d'alternance ou en situation d'insertion, des personnes en recherche d'emploi ou de première expérience professionnelle, ou encore à faibles et moyennes ressources. Une salle commune est prévue, ainsi qu'un espace d'activités et buanderie.</p> <p>Vilogia ambitionne d'amener les résidents à la construction de leur propre projet, les accompagnera dans leurs obligations locatives et les soutiendra dans la recherche de solutions pour trouver un emploi et un logement pérennes. Un accompagnement social pour les publics en difficulté est également prévu. Par ailleurs, des animations collectives seront proposées tout au long de l'année sur diverses thématiques.</p> <p>L'opération sera agréée entièrement par du PLAI.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins de logements adaptés aux jeunes • Rendre un parcours résidentiel possible en créant les conditions d'un processus d'apprentissage ou d'intégration dans la vie active • Accompagner les jeunes dans leur relogement • Renforcer le lien entre le logement et l'emploi
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Bischwiller • Vilogia

	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivité européenne d'Alsace (aide à la pierre) • Direction Départementale des Territoires
Budget prévisionnel	
Modalité de financement	•
Indicateurs d'avancement	•
Indicateurs de résultat	•

Nom de l'action	VEGETALISER LE CENTRE-VILLE
Axe de rattachement	Axe 4 « mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	<p>La Banque des Territoires a financé une étude qui avait pour objet l'urbanisme transitoire du centre-ville de Bischwiller dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Le cabinet Ville Ouverte a travaillé à une analyse du centre-ville et a formulé de nombreuses préconisations.</p> <p>Parmi celles-ci, la Ville a retenu un programme de reprise d'espaces publics trop minéraux pour amener des îlots de fraîcheur et de la nature en ville. Sont concernés la place de la Liberté, la rue de la Gare et la rue des Ecoles.</p> <p>Il s'agit principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De désimperméabiliser les parkings de la place de la Liberté tout en préservant la fonctionnalité d'une halle de marché (qui fait l'objet d'une autre fiche action). En plus du maintien ou du remplacement des arbres existants, l'accent sera mis sur du stationnement infiltrant partout où c'est possible avec une gestion des eaux pluviales sur site. • De ramener des arbres dans la rue des Ecoles dans sa partie minérale. Depuis la place de la Liberté jusqu'à la rue Raymond Poincaré, la rue des Ecoles souffre d'un aménagement qui date et qui privilégiait uniquement la voiture. La largeur permet d'implanter des arbres et de rendre perméables les places de stationnement. • De transformer la rue de la Gare en rue-jardin par : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'acquisition d'une friche industrielle qui sera pour partie destinée à créer un stationnement qui sera enlevé de la rue, et aussi de renforcer l'îlot de verdure au cœur d'îlot urbain, tel que prévu au PLUi de la CAH (orientations dans le cadre du PADD). ○ Aménager une rue-jardin qui consiste à végétaliser un maximum en laissant aux voitures une portion congrue et en contraignant leur circulation au profit du piéton et des modes doux. <p>L'enjeu de cette action est de lutter contre les îlots de chaleur au centre-ville et d'offrir aux habitants des espaces agréables et conviviaux. Il s'agit de créer en quelque sorte une continuité au centre-ville de la trame verte déjà existante.</p> <p>Le tronçon de la rue de la Gare qui sera transformé en rue-jardin servira de référence et d'expérimentation de l'acceptabilité d'un aménagement qui pourra avoir pour vocation à se déployer dans d'autres rues.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des espaces de respiration et de fraîcheur pour les habitants • Parfaire le cadre de vie urbain en centre-ville • Redonner de la place à la nature en ville • Expérimenter un aménagement à rebours de ceux réalisés jusqu'à présent et analyser son acceptabilité et sa pérennité.

Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Bischwiller • CAH : programme de voirie
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Place de la Liberté : 300 000 € • Rue des Ecoles : 100 000 € • Rue de la Gare : 350 000 € pour l'acquisition de la friche et sa démolition) plus 200 000 € pour l'aménagement d'une rue-jardin
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Etat : Fonds Vert • Région Grand Est : Fonds Friches • Agence de l'Eau Rhin-Meuse : pour la désimperméabilisation
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • La priorité sera donnée à la place de la Liberté avec un début des travaux en 2024. • L'aménagement de la rue des Ecoles est prévu en 2025. • L'acquisition de la friche du 2 A rue de la Gare est prévue en 2024. • L'aménagement de la rue de la Gare est prévu en 2026.
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Déraccordement des eaux pluviales du réseau • Acceptation par les habitants • Reproductibilité des aménagements.

FICHES ACTIONS SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Nom de l'action	Programme d'Intérêt General (PIG) « Renov'habitat » renforcé :
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	
Description générale	Subventions communales complémentaires aux aides de l'ANAH pour la rénovation énergétique selon les bénéficiaires
Objectifs	Réhabilitation du logements anciens et/ou insalubres
Intervenants	Collectivité Européenne d'Alsace Communauté d'Agglomération de Haguenau Commune de Schweighouse-sur-Moder
Budget global	20000 € annuels part communale
Modalité de financement	Budget Communal
Indicateurs d'avancement	Nombre de dossier déposés
Indicateurs de résultat	Nombre de dossier achevés

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Programme d'Intérêt General (PIG) « Renov'habitat » renforcé	Subventions réhabilitation	2022	2023	20000 / an	

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Commune de SCHWEIGHOUSE SUR MODER Monsieur le Maire Philippe SPECHT	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]

Nom de l'action	Aménagement d'une nouvelle Place de marché (suite)
Axe de rattachement	Axe 2 : favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré
Date de signature	
Description générale	Animation d'un marché hebdomadaire
Objectifs	Développement d'un marché hebdomadaire
Intervenants	Commune de Schweighouse-sur-Moder
Budget global	20 000€
Modalité de financement	Autofinancement de la collectivité Subventions auprès des partenaires institutionnels, à solliciter
Indicateurs d'avancement	Prise de contacts avec exposants
Indicateurs de résultat	Nombre d'exposants sur le marché

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Animation d'un marché hebdomadaire	Animation d'un marché hebdomadaire	2024	2026	20 000	Autofinancement + subventions des partenaires institutionnels à solliciter

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Commune de SCHWEIGHOUSE SUR MODER Monsieur le Maire Philippe SPECHT	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]

Nom de l'action	Aménagement de la rue du Maire Wendling
------------------------	--

Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	
Description générale	Aménagement de la rue du Maire Wendling
Objectifs	Réfection de voirie et trottoirs, aménagements pour le stationnement et plantation d'arbres
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau Commune de Schweighouse-sur-Moder
Budget global	240 000 €
Modalité de financement	Communauté d'Agglomération de Haguenau
Indicateurs d'avancement	Livraison 2023
Indicateurs de résultat	Achèvement travaux

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Aménagement de la rue du Maire Wendling	Travaux de la rue du Maire Wendling	2023	2023	240000€	Autofinancement + subventions des partenaires institutionnels à solliciter

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
Commune de SCHWEIGHOUSE SUR MODER Monsieur le Maire Philippe SPECHT	Communauté d'Agglomération de Haguenau Monsieur le Président Claude STURNI	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]

Nom de l'action	Aménagement du pôle Mairie-centre bourg : restructuration de la place Wendling (étude phase 3)
Axe de rattachement	Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine suite,
Date de signature	

Description générale	L'étude lancée en 2017 en partenariat avec le CAUE a permis à la commune de lancer un plan stratégique afin de requalifier le pôle Mairie-centre bourg. La requalification de la place Wendling permettra une meilleure accessibilité aux commerces. L'opération se fera en 3 phases successives. Le cout modifié de l'opération est estimé de la façon suivante : Etude Phase 3 : 20 000 €
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de l'étude « Cœur de ville », une série d'acquisitions foncières ont été programmées, afin de placer le bâtiment mairie au centre de la commune, et de dégager un certain nombre d'emprises autour. Cette centralité retrouvée permet d'envisager la création d'espaces publics, de places de parkings. L'esplanade ainsi créée va permettre de faire revivre le centre-ville : animations et manifestations tant communales qu'associatives sont désormais envisagées.
Intervenants	Commune de Schweighouse-sur-Moder
Budget global	Etude phase 20 000 €
Modalité de financement	Autofinancement de la collectivité Subventions auprès des partenaires institutionnels, à solliciter
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Lancement étude en 2025
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Lancement de travaux

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Aménagement du pôle Mairie-centre bourg : restructuration de la place Wendling étude phase 3	Aménagement du pôle Mairie-centre bourg : restructuration de la place Wendling étude phase 3	2025	2025	20 000	Autofinancement + subventions des partenaires institutionnels à solliciter

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Commune de SCHWEIGHOUSE SUR MODER Monsieur le Maire Philippe SPECHT	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
Nom de l'action	Extension du périscolaire				
Axe rattachement	Axe 5 : fournir l'accès aux équipements et services publics				

Date de signature	
Description générale	Au regard de la demande croissante de compléter l'offre périscolaire sur la commune de Schweighouse sur Moder par la création d'une extension au bâtiment du périscolaire actuel.
Objectifs	Compléter l'offre de périscolaire sur la commune de Schweighouse-sur-Moder
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau (équipement) Commune de Schweighouse-sur-Moder (terrain)
Budget global	2 800 000 €
Modalité de financement	Autofinancement de la collectivité Subventions auprès des partenaires institutionnels, à solliciter
Indicateurs d'avancement	Livraison au plus tard 2026
Indicateurs de résultat	Achèvement travaux

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Extension du périscolaire	Extension du périscolaire	2024	2026	2800000 €	Autofinancement + subventions des partenaires institutionnels à solliciter

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Commune de SCHWEIGHOUSE SUR MODER Monsieur le Maire Philippe SPECHT	Communauté d'Agglomération de Haguenau Monsieur le Président Claude STURNI	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]

Nom de l'action	Rénovation énergétique de bâtiments communaux et désimperméabilisation d'une partie de la cour d'école.
Axe de rattachement	Axe transversal : la transition écologique comme fil conducteur de la période 2023-2026
Date de signature	

Description générale	Rénovation énergétique de bâtiments communaux et désimperméabilisation d'une partie de la cour d'école.
Objectifs	Economies d'énergie et favorisation de l'infiltration des eaux pluies à la parcelle
Intervenants	Commune de Schweighouse-sur-Moder Communauté d'Agglomération de Haguenau
Budget global	350 000 €
Modalité de financement	Autofinancement de la collectivité Subventions auprès des partenaires institutionnels, à solliciter
Indicateurs d'avancement	Livraison 2024 et 2025
Indicateurs de résultat	Achèvement travaux

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Rénovation énergétique de bâtiments communaux et désimperméabilisation d'une partie de la cour d'école.	Rénovation énergétique de bâtiments communaux et désimperméabilisation d'une partie de la cour d'école.	2023	2025	350 000 €	Autofinancement + subventions des partenaires institutionnels à solliciter

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Commune de SCHWEIGHOUSE SUR MODER Monsieur le Maire Philippe SPECHT	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]

FICHES ACTIONS VAL DE MODER :

CREATION D'UN PARC URBAIN VEGETALISE EN CENTRE VILLE (fiche à venir)

CREATION D'UNE MEDIATHEQUE (projet en cours de validation)